



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 21/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
21 mai 2024

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

MEON Brigitte, BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : DOERLER Marie à VIVIER Macha, ROYER Clément à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 25 2024

Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux de drainage du terrain de football - Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	27	0	0	0

La ville de Seichamps dispose d'un terrain de football principal « honneur » qui est mis à disposition du club de football de la ville, le « FC SEICHAMPS ».

Ce terrain a fait l'objet d'une maintenance et d'un suivi régulier depuis sa création en 1986.

Aujourd'hui, nous constatons un dysfonctionnement du système de drainage, qui s'est dégradé suite aux fortes précipitations de ces derniers mois.

L'ouvrage vieillissant ne fait plus son office depuis ce début d'année, ce qui rend le terrain impraticable depuis quelques mois et pénalise fortement le club de football local.

Après étude de la problématique et renseignements pris auprès de sociétés spécialisées, une stratégie de remise en état a été élaborée. Elle conduit au renouvellement complet du système de drainage.

Les prochains travaux prévoient une implantation différente de la version d'origine, plus complète elle permettra d'éviter de trop longs linéaires de drains qui peuvent trop rapidement s'ensabler.

Il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Réalisation de deux collecteurs sur les longueurs du terrain
- Création d'un réseau de drainage de 24 drains Diam 65 mm prof 0.45 m, depuis l'axe médian du terrain vers les collecteurs
- Réalisation de fentes de suintement 0.07 m par 0.25 m de profondeur et répétées tous les 1.50m
- Réalisation d'un sablage
- Reprise ponctuelle de la planimétrie du terrain et engazonnement des surfaces travaillées

Une consultation a été lancée au plus vite et des travaux sont prévus dès cet été 2024, entre la mi-juin et mi-septembre, période de trêve des activités du FC Seichamps.

Nous avons tenu informé le FC SEICHAMPS, comme la Fédération Française de Football de toutes nos démarches. Cette dernière a évoqué la possibilité d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour nous soutenir dans ce projet de rénovation complète du système de drainage.

Ces travaux représentent un coût conséquent pour les finances de la ville et un investissement exceptionnel au profit du FC SEICHAMPS et de la vie associative et sportive locale.

Le montant de cette rénovation complète, à neuf, du système de drainage du terrain principal « honneur » de Seichamps s'élève à 50 740 € HT.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour le dossier suivant :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
Rénovation du système de drainage du terrain de football	50 740 €	20%	10 148 €

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 mai 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.05.28 11:56:23 +0200
Ref:6575726-9845004-1-D
Signature numérique
le Maire